

1. Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur de produit	FCC Light Cycle Oil
Autres moyens d'identification	
Synonymes	Distillats légers (pétrole), craquage catalytique
Utilisation recommandée	Carburant
Restrictions conseillées	Aucun à notre connaissance
Fabricant	Irving Oil Refining G.P. Box 1260 Saint John, NB E2L 4H6 CA Téléphone (506) 202-2000 Refinery: (506) 202-3000
Fournisseur	Voir ci-dessus

2. Identification des risques

Dangers physiques	Liquides inflammables	Catégorie 3
Dangers pour la santé	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Cancérogénicité	Catégorie 1B
	Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Catégorie 2
	Danger par aspiration	Catégorie 1

Dangers environnementaux Non classé.

Risques défini pour SIMDUT 2015 Non classé

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger

Mention de danger Liquide et vapeur inflammables.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Provoque des irritations cutanées.
Peut provoquer le cancer.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseil de prudence

Prévention

Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer. Conserver le récipient bien fermé. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
Se procurer les instructions avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité.
Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs.
Se laver soigneusement après la manipulation.
Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention

En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information).
Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux.
EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. NE PAS faire vomir.

Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais.
Garder sous clef.

Élimination	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)	Aucun à notre connaissance
SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)	Aucun à notre connaissance
Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)	Aucun à notre connaissance
Renseignements supplémentaires	Aucune.

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Mélange

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Huile light cycle		64741-59-9	98
Soufre		7704-34-9	1.6
Sulfure d'hydrogène		7783-06-4	0.1

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Remarques sur la composition Un mélange complexe d'hydrocarbures issus de la distillation de produits provenant d'un procédé de craquage catalytique fluide (CCF) avec dont le nombre de carbone est compris entre C9-C25.

4. Premiers soins

Inhalation	En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale.
Peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Yeux	Rincer à grande eau froide. Enlever les verres de contact, le cas échéant, et continuer à rincer. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Les symptômes peuvent être différés.
Informations générales	Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Conserver à l'écart de toutes sources d'ignition. Ne pas fumer. Tenir hors de la portée des enfants.

5. Mesures de lutte contre le feu

Moyens d'extinction appropriés	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone.
Méthodes d'extinction inappropriées	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent circuler au niveau du sol vers une source distante d'ignition et provoquer un retour de flamme. Le conteneur peut exploser sous l'effet de la chaleur d'un incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.
Lutte contre l'incendie / instructions	Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

Risques d'incendie généraux	Liquide et vapeur inflammables.
Produits dangereux résultant de la combustion	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre. Hydrocarbures aromatiques. Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAPs).

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans un lieu protégé du vent. Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou la substance déversée accidentellement sans vêtements de protection appropriés. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Prendre des mesures de précaution nécessaires contre les décharges d'électricité statique. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la terre, du sable ou une autre substance non-combustible le produit et transférer le tout dans des conteneurs en vue d'une mise au rebut ultérieure. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13. Empêcher de pénétrer dans les voies d'eau, les égouts, les sous-sois, les espaces réduits
Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler, entreposer ni ouvrir à proximité d'une flamme nue, de sources de chaleur ou de sources d'inflammation. Protéger le produit du soleil. Tous les équipements utilisés lors de la manipulation du produit doivent être reliés à la terre. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser des outils anti-étincelle et de l'équipement antidéflagrant.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	When handling, do not eat, drink or smoke. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Porter un équipement de protection individuel approprié. Utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Éviter l'exposition prolongée. Garder sous clef. Gardez à partir de la chaleur, des étincelles et de la flamme nue. Conserver dans un endroit frais et sec protéger contre les rayons solaires. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10). Tenir hors de la portée des enfants.
	Embarquement: Estable pendant le transport. Ce produit peut être transporté chaud.

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
Soufre (CAS 7704-34-9)	MPT	10 mg/m3
Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)	MPT	14 mg/m3
		10 ppm
	plafond	21 mg/m3 15 ppm

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Huile light cycle (CAS 64741-59-9)	MPT	0.2 mg/m3	Brouillard.
Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)	plafond	10 ppm	

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)	LECT	5 ppm
	MPT	1 ppm

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)	LECT	15 ppm
	MPT	10 ppm

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur
Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)	LECT	21 mg/m3
		15 ppm
	MPT	14 mg/m3 10 ppm

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-2 (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)	plafond	20 ppm

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)	LECT	5 ppm
	MPT	1 ppm

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur
Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)	plafond	15 mg/m3
		10 ppm

Valeurs biologiques limites Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Directives au sujet de l'exposition Voir ci-dessus

Contrôles d'ingénierie appropriés Assurer une ventilation adéquate.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Lunettes de shield ou de produit chimique de visage.

Protection de la peau

Protection des mains Caoutchouc nitrile.. Viton™. PVC. Tychem™ BR/LV.. Tychem™ TK.

Autre

L'emploi d'une combinaison protectrice à manches longues est recommandé. En cas de contamination des vêtements ou des chaussures, les enlever et les décontaminer complètement avant les réutiliser, ou bien les éliminer.

Protection respiratoire

Dans un espace restreint, porter un masque à entrée d'air équipé d'une pièce frontale intégrale et approuvé par le NIOSH (ou équivalent) en mode de surpression et prévoir une évacuation urgente. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).

Dangers thermiques

Sans objet.

Considérations sur l'hygiène générale

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. When handling, do not eat, drink or smoke.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Transparent
État physique	Liquide.
Forme	Liquide

Couleur	Jaune pâle
Odeur	Légère odeur de pétrole
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	Sans objet
Point de fusion et point de congélation	Pas disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	171.11 - 387.78 °C (340 - 730 °F)
Point d'écoulement:	Pas disponible.
Densité	0.9 - 1.0 @ 60°F
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Pas disponible.
Point d'éclair	60.0 - 115.6 °C (140.0 - 240.0 °F) Coupelle fermée
Vitesse d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	> 6 %
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	< 13 %
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Pression de vapeur	Pas disponible.
Densité de vapeur	> 1 (Plus lourd que l'air)
Densité relative	Pas disponible.
Solubilité	Pas disponible.
Température d'auto-inflammation	Pas disponible.
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	Pas disponible.
Autres informations	
Dangers d'explosion	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Peut réagir avec les matières incompatibles.
Possibilité de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et les autres sources d'inflammation. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
Matières incompatibles	Acides. Oxydants.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre. Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAPs). Hydrocarbures aromatiques.

11. Données toxicologiques

Voies d'exposition	Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.
Renseignements sur les voies d'exposition probables	
Ingestion	La pénétration des gouttelettes du produit dans les poumons par inhalation, par ingestion ou par vomissement peut causer une pneumonie chimique. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
Inhalation	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
Peau	Provoque des irritations cutanées.

Yeux

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur.

Renseignements sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
Huile light cycle (CAS 64741-59-9)		
Aigu		
<i>Dermique</i>		
DL50	lapin	> 2000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	> 4.7 mg/l/4h 3400 mg/l/4h
<i>Orale</i>		
DL50	rat	3200 mg/kg
Soufre (CAS 7704-34-9)		
Aigu		
<i>Dermique</i>		
DL50	lapin	>= 2000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	>= 6.2 mg/l/4h
<i>Orale</i>		
DL50	humain	> 5000 mg/kg
	rat	>= 3000 mg/kg
Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)		
Aigu		
<i>Inhalation</i>		
CL50	humain	600 ppm, 30 minutes
	rat	> 0.4 mg/L, 960 minutes
		712 ppm, 1 heures
		444 ppm, 4 heures
		415 ppm, 4 heures
		410 ppm, 4 heures
		356 ppm, 4 heures
		1.5 mg/L, 14 minutes
		1 mg/l/4h
	Singe	0.7 mg/L, 35 minutes
	souris	335 ppm, 4 heures
		1.5 mg/L, 18 minutes
		0.4 mg/L, 410 minutes
		0.1 mg/L, 804 minutes
<i>Orale</i>		
DL50	Pas disponible	
Corrosion cutanée/irritation cutanée		
Provoque des irritations cutanées.		
Minutes d'exposition		
Pas disponible.		
Indice d'érythème		
Pas disponible.		
Valeur d'un œdème		
Pas disponible.		
Lésions oculaires graves/irritation oculaire		
Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.		

Valeur de l'opacité de la cornée	Pas disponible.
Valeur de la lésion de l'iris	Pas disponible.
Valeur des rougeurs de la conjonctive	Pas disponible.
Valeur d'un œdème de la conjonctive	Pas disponible.
Jours de récupération	Pas disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire	N'est pas un sensibilisant respiratoire.
Sensibilisation cutanée	Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.

Mutagénicité Non classé.

Cancérogénicité Voir ci-dessous.

Carcinogènes selon l'ACGIH

Huile light cycle (CAS 64741-59-9) A2 Probablement cancérogène pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

Huile minérale, EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 64741-59-9) Probablement cancérogène pour l'homme.

États-Unis - Rapport NTP sur les cancérogènes : Cancérogène connu

Huile light cycle (CAS 64741-59-9) Carcinogène connu chez l'homme.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

Toxicité pour la reproduction Non classé.

Tératogénicité Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Effets chroniques Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques. L'exposition prolongée ou répétée peut causer des effets nocifs sur les reins. Des problèmes sanguins et système nerveux peuvent se produire après un contact cutané prolongé.

12. Données écologiques

Écotoxicité Voir ci-dessous

Données écotoxicologiques

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
Soufre (CAS 7704-34-9)		
Aquatique		
Poisson	CL50	Gambusie (<i>Gambusia affinis</i>)
		> 10000 mg/L, 96 heures
Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)		
Aquatique		
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (<i>Lepomis macrochirus</i>)
		0.009 mg/L, 96 heures

Persistance et dégradabilité Ce produit n'a pas été examiné.

Potentiel bioaccumulatif Pas de données disponibles.

Mobilité dans le sol Pas de données disponibles.

Mobilité générale Pas disponible.

Autres effets adverses On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Consulter les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux avant d'éliminer.

Règlements locaux d'élimination Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification: Conformément à la partie 2.2.1 (DORS/2014-152) du règlement sur les transports de marchandises dangereuses, nous attestons que le classement de ce produit est correct à la date du SDS de délivrance. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN	UN1202
Appellation réglementaire adéquate	GAZOLE
Classe de danger	3
Groupe d'emballage	III
Dispositions particulières	88, 91, 150

TMD



15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17).

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

whmis2015 Exemptions Contrôlée

Réglementations Fédérales des Etats-Unis Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4) Inscrit.

US EPCRA Section 304 Extremely Haz. Subs. & CERCLA Haz. Subs.: Section 304 EHS reportable quantity

Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4) 100 livres

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger Danger immédiat - Oui
 Risque différé - Oui
 Risque d'incendie - Oui
 Danger lié à la pression - Non
 Danger de réactivité - Non

SARA 302 Substance très dangereuse Non

SARA 311/312 Produit chimique dangereux Non

SARA 313 (déclaration au TRI) Non réglementé.

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP) Non réglementé.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)

États-Unis - Réglementation des états Voir ci-dessous

US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance

Soufre (CAS 7704-34-9) Inscrit.
Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4) Inscrit.

US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance

Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)

US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance

Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4) Inscrit.

US - Minnesota Haz Subs: Listed substance

Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée

Soufre (CAS 7704-34-9)
Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)

US - North Carolina Toxic Air Pollutants: Listed substance

Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)

US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

Huile light cycle (CAS 64741-59-9) Inscrit.
Soufre (CAS 7704-34-9) Inscrit.
Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Soufre (CAS 7704-34-9)
Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Soufre (CAS 7704-34-9)
Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

La Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act (1986) de la Californie (Proposition 65) (Eau potable et substances toxiques): Ce produit ne contient pas de substances chimiques reconnues pour causer le cancer ou comme agents toxiques pour la reproduction.

État des stocks

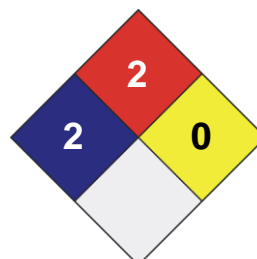
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	* 2
Inflammabilité	2
Danger physique	0
Protection individuelle	X



Clause d'exonération de responsabilité

L'information contenue dans cette fiche est basée sur des données de sources considérées comme fiables mais "Irving Oil Refining G.P" n'en garantit pas l'exactitude. Les informations sont fournies comme service aux personnes achetant ou employant le produit auquel la fiche se réfère. "Irving Oil Refining G.P" expressément dément toute responsabilité pour pertes ou dommages ou conséquences ou pour accidents aux personnes, incluant la mort. Cette information ne peut être reproduite, publiée ou distribuée d'aucune façon sans le consentement écrit préalable de "Irving Oil Refining G.P".

Date de publication

16-Février-2017

Version n°

01

Date en vigueur

16-Février-2017

Préparé par

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021

Autres informations

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17).

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.